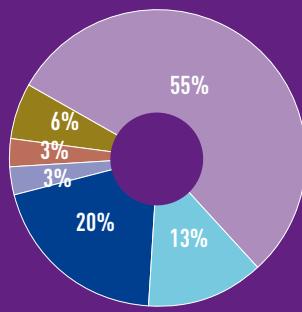


# LE FINANCEMENT DU PROJET



## FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES



- Société du Grand Paris
- Région Île-de-France
- Ville de Paris
- Conseil départemental des Hauts-de-Seine
- Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
- Financement prévu dans le cadre de la prochaine période de contractualisation

## FINANCEMENT DU MATÉRIEL ROULANT

Le matériel roulant est financé à 100 % par Île-de-France Mobilités. Coût des 35 nouvelles rames MP14 (8 voitures) pour la ligne 14 prolongée à Mairie de Saint-Ouen : **619,07 millions d'euros** (aux conditions économiques de février 2015).

**Colonne vertébrale du réseau de transport du Nouveau Grand Paris, le prolongement de la ligne 14 jusqu'à Mairie de Saint-Ouen est un projet d'envergure financé par l'État et plusieurs collectivités territoriales franciliennes. Il est porté conjointement par deux maîtres d'ouvrage : Île-de-France Mobilités et la RATP.**

## Île-de-France Mobilités et la RATP, maîtres d'ouvrage

Île-de-France Mobilités, autorité organisatrice des transports en Île-de-France, qui veille au respect du programme, du calendrier et des coûts tout au long du projet, et la RATP, exploitant de la ligne 14, qui conçoit et réalise les travaux du prolongement.

## Le coût du projet

Il est estimé à 1,38 milliard d'euros (aux conditions économiques de janvier 2012). Ce montant intègre des éléments retenus à l'issue de la concertation de 2010, parmi lesquels la création d'une station à Pont Cardinet, l'insertion urbaine des équipements (stations, ouvrages de service, site de maintenance et de remisage) et une meilleure prise en compte des caractéristiques géologiques.

## Un financement assuré par plusieurs partenaires

Le projet est inscrit au Plan de mobilisation pour les transports en Île-de-France pour un montant de 1 milliard d'euros. Il est financé par : la Société du Grand Paris (55 %), la Ville de Paris (20%), la Région Île-de-France (13%), le Conseil départemental des Hauts-de-Seine (3%), le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (3%).

Le financement du reliquat de 6% sera prévu dans le cadre de la prochaine période de contractualisation.

Les études, la concertation et l'enquête publique sur le projet ont été financées par la Région Île-de-France et l'État, au travers du Contrat de Projets 2007-2013, pour un montant de 25,5 millions d'euros.

## ZOOM > Le plan de mobilisation pour les transports en Île-de-france

Lancé par la Région Île-de-France, l'État, les départements franciliens et Île-de-France Mobilités, le plan de mobilisation pour les transports en Île-de-France complète le Contrat de projets État Région 2007-2013 (CPER) et le Contrat particulier Région Département (CPRD). Il identifie les financements nécessaires aux projets de transport qui à court, moyen et long terme doivent répondre aux besoins des Franciliens. D'ici 2020, son enveloppe s'élève à plus de 18 milliards d'euros. La désaturation de la ligne 13 par le prolongement de la ligne 14 de Saint-Lazare à Mairie de Saint-Ouen y figure parmi les projets prioritaires.